

# Provence-Alpes-Côte d'Azur Logements locatifs sociaux

## 2017

### Programmation (CRHH du 16 février 2017)



#### PROGRAMMATION 2017

##### Cadrement ministériel

L'objectif 2017 notifié par le ministère est l'agrément de 21 500 logements locatifs sociaux dans la région, dont 5 590 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI).

L'enveloppe 2017 s'élève à 54 375 355 € d'autorisations d'engagement.

##### Programmation régionale

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 16 février 2017 a fixé un objectif de 18 422 logements. Cet objectif correspond aux obligations SRU estimées de la région PACA pour 2017 (les conclusions du bilan triennal 2014-2016 ne seront connues qu'au cours de l'année 2017).

Le CRHH a validé, comme les années précédentes, deux objectifs : un objectif de base de 13 508 logements et un objectif complémentaire de 4 914 logements.

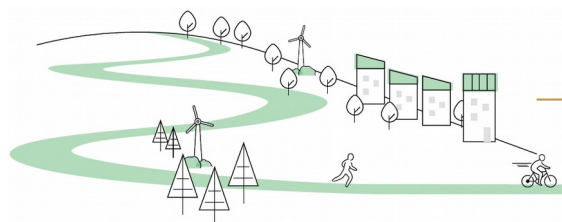
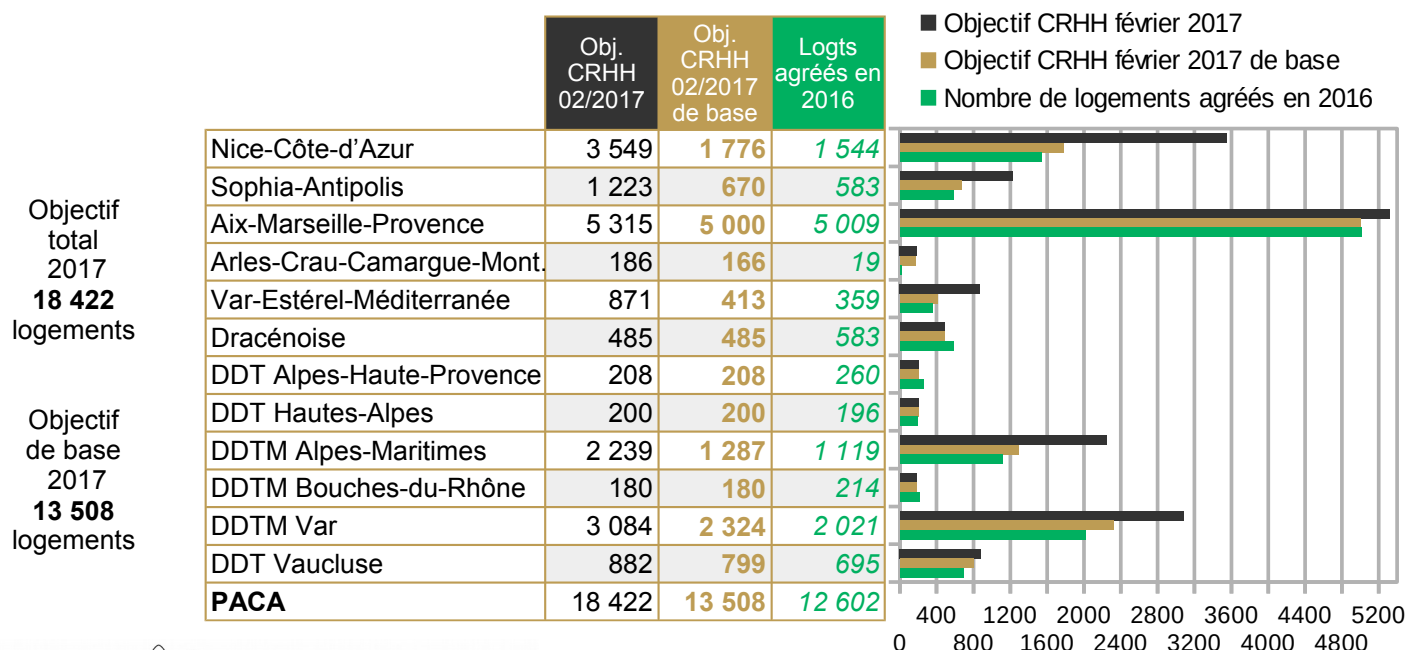
L'objectif de base de **13 508** logements se décompose en **3 629** prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), **6 360** prêts locatifs à usage social (PLUS) et **3 519** prêts locatifs sociaux (PLS).

L'enveloppe correspondante à l'objectif de base est de 38 284 200 €. Elle inclut la bonification d'environ 800 logements PLAII/PLUS en acquisition-amélioration.

#### L'OUTIL DE SUIVI DE LA PROGRAMMATION (SPLS)

Au 26 avril 2017, les intentions des bailleurs saisies dans SPLS s'élevaient à 9 000 logements.

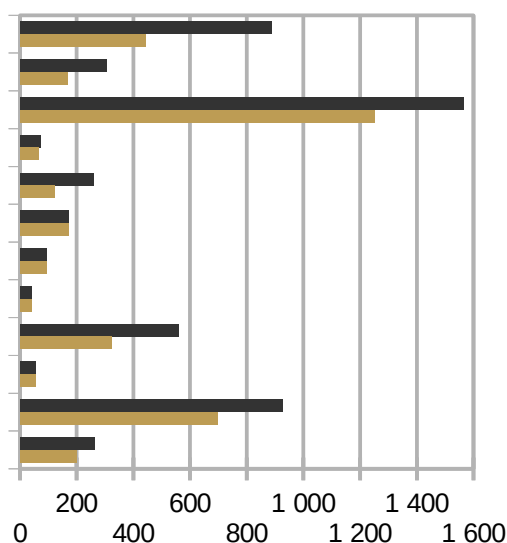
#### OBJECTIFS PAR TERRITOIRE DE GESTION



## OBJECTIFS PAR CATEGORIE DE FINANCEMENT : PLAII - PLUS - PLS

	PLAI		PLUS		PLS	
	Obj. CRHH 02/2017	Obj. CRHH 02/2017 de base	Obj. CRHH 02/2017	Obj. CRHH 02/2017 de base	Obj. CRHH 02/2017	Obj. CRHH 02/2017 de base
MET NCA	887	444	1 775	888	887	444
CA SA	306	168	611	335	306	167
MET AMP	1 565	1 250	2 000	2 000	1 750	1 750
CA ACCM	74	66	65	53	47	47
CA VEM	261	124	479	227	131	62
CA D	170	170	242	242	73	73
DDT 04	94	94	83	83	31	31
DDT 05	40	40	130	130	30	30
DDTM 06	560	322	1 119	643	560	322
DDTM 13	54	54	81	81	45	45
DDTM 83	925	697	1 696	1 279	463	348
DDT 84	265	200	399	399	218	200
<b>PACA</b>	<b>5 201</b>	<b>3 629</b>	<b>8 680</b>	<b>6 360</b>	<b>4 541</b>	<b>3 519</b>

■ Obj. PLAII CRHH février 2017  
■ Obj. PLAII CRHH février 2017 de base



La répartition des objectifs de PLAII (seuls produits générant une enveloppe financière) entre les territoires de gestion prend en compte la capacité des territoires à atteindre ces objectifs (part de production de PLAII observée sur les 3 dernières années par chaque territoire de gestion).

## ENVELOPPE D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Les acteurs de l'habitat en PACA s'accordent pour demander une stabilité des règles de financement de l'État. Les enveloppes fixées en CRHH ont donc été déterminées en continuité avec les principes des années précédentes :

- un montant moyen de subvention de 9 800 €/logement PLAII,
- une subvention à hauteur de 3 400 €/logement pour le financement des PLUS/PLAII en acquisition-amélioration.

Les nouveautés 2017 se limitent à la création de deux primes exceptionnelles :

- une subvention à hauteur de 6 800€/logement pour le financement des PLUS/PLAII en acquisition-amélioration construits antérieurement à 1948,
- un montant moyen de subvention de 10 000 €/logement PLAII lorsque le dossier est dématérialisé (une prime de 200 € par logement PLAII s'ajoute à la subvention de 9 800 € par logement PLAII).

	Env. CRHH 02/2017 (objectif de base)
Nice-Côte-d'Azur	4 351 200
Sophia-Antipolis	1 646 400
Aix-Marseille-Provence	12 250 000
Arles-Crau-Camargue Mont.	646 800
Var-Estérel-Méditerranée	1 215 200
Dracénoise	1 666 000
DDT Alpes-Haute-Provence	921 200
DDT Hautes-Alpes	392 000
DDTM Alpes-Maritimes	3 155 600
DDTM Bouches-du-Rhône	529 200
DDTM Var	6 830 600
DDT Vaucluse	1 960 000
<i>Acquisition-Amélioration</i>	<i>2 720 000</i>
<i>Dématérialisation</i>	<i>200 000</i>
<b>PACA</b>	<b>38 484 200</b>

### La dématérialisation

La dématérialisation consiste à transmettre sous format numérique (pdf, ...) via l'outil partagé SPLS, les pièces du dossier de financement.

En phase expérimentale dans la région PACA, les bailleurs ont été invités à tester ce moyen, en lien avec les territoires de gestion.

### L'exercice 2017

L'exercice 2017 est ouvert à l'instruction depuis le 14 avril (Ouverture effective de l'outil de gestion GALION).

L'avis relatif à la fixation du loyer et des redevances maximaux des conventions est parue le 17 février.

Sources : Infocentre SISAL et CRHH (16 février 2017 - Marseille)

Réalisation : DREAL PACA – Service Énergie Logement – Unité Production Logements et Foncier (UPLF)

Contact : uplf.sel.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr